

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT
DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE
DECHETTERIE ST MICHEL
Le Grazo
56190 LE GUERNO**

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON
- **une installation classée relevant du régime de la déclaration : OUI**
Récépissé de déclaration du 8 décembre 1992 délivré à la commune du Guerno
Récépissé de déclaration du 26 mai 2003 délivré à la communauté de communes du Pays de Muzillac

Ancien exploitant : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MUZILLAC

Date effective du changement d'exploitant : 01/01/2011

Déclarant : Monsieur le président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE

Date de la déclaration du changement d'exploitant : 28/05/2020

Cette présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-68 du code de l'environnement.